

SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

14e Concours des Bourses de la SHF (Session 2019)

Françoise Martinez
Vice-présidente

Paris, le 3 octobre 2018

Chères collègues, chers collègues,

Au nom de la Présidente, Hélène Thiulin Pardo, et du comité de la SHF, je vous adresse cet **Appel à candidature pour le 14e Concours des bourses de la SHF** afin que vous puissiez proposer la candidature de vos doctorant.e.s.

Les finalités et modalités du Concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

-Les bourses de la SHF, exclusivement destinées à des doctorant.e.s, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger dans le cadre de leur recherche.

-La SHF offrira au maximum 3 bourses en 2019, pour des séjours en péninsule ibérique (700 € chacune) ou pour des séjours en Amérique latine ou autres territoires non européens (1200€ chacune). La répartition entre les différentes aires sera dictée par la qualité respective des dossiers.

-Le jury ou « comité des sages » agit en toute indépendance du Bureau et du Comité de la SHF. Il est composé de membres émérites représentant les spécialités suivantes : Moyen Âge, Linguistique, Siècle d'Or, XVIIIe s.-XIXe s., XXe s.-XXIe s., Amérique coloniale, Amérique contemporaine, arts, cinéma, poésie, catalan, études lusophones.

-Le classement des candidat.e.s est global. Il se fait exclusivement au mérite et ne tient pas compte des spécialités. L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers présentés. Si celle-ci est jugée insuffisante, le comité des sages n'attribuera pas nécessairement l'ensemble des bourses mises au concours. Une liste complémentaire sera présentée, à laquelle la SHF aura recours en cas de désistement d'un.e lauréat.e de la liste principale.

-75% de la bourse seront versés au moment du départ, puis le reliquat après remise du rapport de mission à la Vice-présidente en charge des bourses.

-La bourse doit être utilisée impérativement pour un déplacement ayant lieu dans le courant de l'année civile 2019.

-Il est expressément demandé aux directeurs-trices de recherches de présenter au maximum deux candidat.e.s. Le directeur-trice doit être impérativement membre de la SHF et adhérent depuis au moins 3 ans (ou régulariser sa situation en s'acquittant de trois cotisations) puisque ce sont les cotisations de ses membres qui permettent le financement des bourses. Le/la candidat.e doit être également adhérent.e de la SHF.

Le dossier de candidature doit comporter :

- * l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur-trice de recherche ;
- * le CV du/de la candidat.e (données personnelles, cursus universitaire, concours...)
- * l'attestation d'inscription en thèse ;
- * l'avis circonstancié du/de la directeur-trice de recherche qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
- * le programme détaillé et dûment justifié des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que –les membres du comité des sages insistent sur ce dernier point– de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ;
- * un état prévisionnel, aussi précis que possible, des dépenses envisagées ;
- * l'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse à la Vice-présidente de la SHF chargée des bourses, qui pourra, avec l'accord du/de la candidat.e, la mettre en ligne sur le site de la SHF.

Voici le calendrier des opérations et quelques modalités pratiques :

Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen de la liste de diffusion de la SHF. Nous demandons aux correspondants SHF de relayer l'information en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR et en la transmettant aux directeurs de centres de recherches ; l'avis de concours est également consultable sur le site de la SHF (www.hispanistes.org).

Les dossiers de candidature doivent être adressés, en un seul pdf et par voie électronique, **avant le 20 janvier 2019**, à francoise.martinez02@univ-paris8.fr

Le comité de la SHF, dans sa réunion du 26 janvier, arrêtera la liste définitive des candidats. Le « comité des sages » se réunira au plus tard en mars 2019, et établira son classement des lauréat.e.s. Il le transmettra à la Présidente et à la Vice-présidente chargée du concours pour affichage sur le site internet de la SHF. C'est par cette voie que les lauréat.e.s seront averti.e.s que leur dossier a été retenu. Il leur appartient ensuite de prendre contact avec le Trésorier de la SHF, Frédéric Alchalabi, pour demander le versement de leur bourse.

Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale de la SHF qui se tiendra lors du Congrès de Pau des 5-6-7 juin 2019.

En vous réitérant mon invitation à bien informer les doctorant.e.s de l'existence de ces bourses, veuillez recevoir, chères et chers collègues, mes très amicales salutations,

Françoise Martinez

